

## COMMANDE LICENCES 2020

Madame, Monsieur le Président,

La règlementation des certificats médicaux restent la même que pour la saison 2019.

**Attention les certificats médicaux datés de 2017 doivent être OBLIGATOIREMENT renouvelés.**

**Pour les renouvellements de licence avec certificat médical 2018 ou 2019 :**

Vous devez fournir à chacun de vos licenciés un questionnaire de santé (QS) et une attestation questionnaire de santé.

- **SOIT** le licencié coche « NON » à toutes les questions du QS : il conserve alors sa date de certificat médical saison 2018 ou 2019, il garde le questionnaire, il remplit l'attestation qu'il vous remet et que vous joindrez à la commande de licences.
- **SOIT** le licencié coche au moins un « OUI » sur le QS : il garde le questionnaire. Il doit alors vous fournir un nouveau certificat médical.

**Votre 1<sup>ère</sup> commande devra se composer OBLIGATOIREMENT :**

- Du document « Certifié Exact » complété (document joint)
- Du bordereau de commande de licences
- Des attestations questionnaires de santé (correspondants aux renouvellements)
- Du règlement des licences commandées (Seniors : 31.00€ - Juniors : 10.00€ - Jeunes : 5.00€)
- Du règlement de la fiche financière 2019 (reliquat 2019 et l'affiliation de votre club)
- Pour toute nouvelle licence : 1 justificatif d'identité, 1 photo d'identité et 1 certificat médical

**Aucune licence** ne sera renouvelée ou créée s'il manque un de ces documents.

**Sur le bordereau de vos licenciés 2019**, les cases grisées sont les certificats médicaux à faire renouveler et les cases jaunes sont les licenciés sans photo.

**Si des changements sont intervenus**, comme des changements de noms, d'adresse ou si vous avez relevé des erreurs ; rayez le joueur sur le relevé de vos licenciés 2019 et merci de le reprendre sur un bordereau de commande vierge. Prenez le temps de faire cette vérification car toute modification ultérieure sera payante (12 €).

Les envois postaux sont faits en lettre ou colis suivi, facturés sur votre fiche financière.

**Attention**, prenez soin de vos étuis car tout remplacement sera facturé 1€. Un étui sera donné uniquement aux nouveaux licenciés.

***Pour les joueurs participant aux championnats :***

***Pensez à faire valider les licences 15 jours avant la date butoir d'inscription***

Pour les licenciés qui ne participent à aucune compétition mais qui souhaitent être associés à la vie interne du club, le certificat médical n'est pas obligatoire.

*Le Comité*

**Rappel important :**

**Les Président(e)s de clubs sont responsables de leurs licenciés**